



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec lundi 5 août 2024 à 19 h 00 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents la conseillère Madame Mélanie Ménard, les conseillers Messieurs Johnny Izzi, Pierre Lamoureux, Alain Paquin ainsi que Steve Robitaille formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Raymond Paquette.

Monsieur Lukas Bouthillier Directeur général et Greffier-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

Madame Marielle Gervais est absente.

ORDRE DU JOUR ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 août 2024
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juillet 2024
- 4 DIRECTION GÉNÉRALE
 - 4.1 Autorisation - Agent autorisé - Système de création et de suivi des crédits
 - 4.2 Campagne de sensibilisation et d'actions à la préservation de l'eau potable
 - 4.3 Amendement – résolution 12947-09-05 – Calendrier des séances ordinaires 2024
- 5 FINANCES
 - 5.1 Autorisation de paiement - La Cargaison - Installation immersive
 - 5.2 Autorisation de paiement - Shellex Groupe Conseil
- 6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION
 - 6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – juillet 2024
- 7 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 Motion de félicitations - pompiers
- 8 URBANISME EN ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Plans d'intégration et d'implantation architecturale (P.I.I.A)
 - 8.2 Dérogation mineure – 136, avenue Venise Est
 - 8.3 Règlement sur la démolition d'immeubles – Projet de démolition
- 9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE
 - 9.1 Demande de commandite - Paroisse Saint-Sébastien
 - 9.2 Demande de commandite - Société d'Histoire de Missisquoi
- 10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU
 - 10.1 Octroi de contrat- Shellex Groupe Conseil - Bouclage réseau aqueduc



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



10.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement - B. Frégeau et Fils inc. - Sentier de la nature Phase II

10.3 Octroi de contrat - E.B.I. Excavation Bedford Inc. et autorisation de paiement - Parc Jameson

10.4 Octroi de contrat - E.B.I. Excavation Bedford Inc. et autorisation de paiement - 42e Rue Ouest

10.5 Autorisation d'ouverture d'appel d'offres public – Alimentation et contrôle pour augmentation de capacité de PP3

10.6 Octroi de contrat - Aquasphera - Modèle du bassin versant des Étangs John

10.7 Octroi de contrat – 9303-6960 Québec inc. - Déneigement du réseau routier

10.8 Autorisation – fermeture de la 14e Avenue Ouest - Événements

11 RÉGLEMENTATION

11.1 Adoption - Règlement 436-2016 (2024) concernant la circulation et le stationnement

11.2 Avis de motion et dépôt – Projet règlement 500-2024 – Établissant un programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit

11.3 Adoption - Règlement numéro 459-2018 (2024) en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire

11.4 Adoption – Règlement 322-2009-35 - amendant le règlement de zonage 322-2009 visant à modifier le montant des amendes associées à l'abattage d'arbre illégal

12 AFFAIRES NOUVELLES

13 COMPTES DU MOIS

13.1 Déboursés du mois de juillet 2024

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

13240-08-05 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 août 2024

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 août 2024.

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

13241-08-05 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



13242-08-05 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juillet 2024

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juillet 2024.

4 DIRECTION GÉNÉRALE

13243-08-05 4.1 Autorisation - Agent autorisé - Système de création et de suivi des crédits

CONSIDÉRANT que le Système de création et de suivi des crédits (SCSC) d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) est une plateforme en ligne qui gère l'enregistrement, les demandes, les rapports ainsi que la création et l'utilisation des unités de conformité conformément au *Règlement sur les combustibles propres* ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit mandater un agent autorisé ;

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER Lukas Bouthillier, directeur général, à agir au nom de la Municipalité de Venise-en-Québec en tant qu'agent autorisé conformément au *Règlement sur les combustibles propres* ;

DE CONFIRMER que Lukas Bouthillier répond à la définition d'agent autorisé selon la définition du paragraphe 1(1) du Règlement ;

D'ACCORDER à Lukas Bouthillier l'accès complet au compte du *Règlement sur les combustibles propres* – Système de création et de suivi des crédits (SCSC) de la Municipalité de Venise-en-Québec aux fins de l'exécution des fonctions administratives et des obligations applicables conformément au *Règlement sur les combustibles propres*.

13244-08-05 4.2 Campagne de sensibilisation et d'actions à la préservation de l'eau potable

CONSIDÉRANT que l'eau est indispensable à la vie et qu'elle est une ressource vulnérable et épuisable ;

CONSIDÉRANT que l'eau est une ressource faisant partie du patrimoine commun et qu'il importe de la préserver et d'en améliorer la gestion pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures ;

CONSIDÉRANT la conservation de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT l'importance de favoriser une gestion de la ressource en eau et des milieux qui lui sont associés dans une perspective de développement durable ;

CONSIDÉRANT la situation actuelle et future provoquée par les changements climatiques de l'eau potable dans le Haut-Richelieu, sa qualité et sa



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



disponibilité, des coûts monétaires et en ressource humaine importante pour sa distribution ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer un objectif commun et partager des moyens pour la préservation de la ressource naturelle dans les municipalités de la MRC du Haut-Richelieu ;

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Venise-en-Québec participe à la réalisation de l'objectif de préserver l'eau sous toutes ses sources sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu en ;

- Déclarant que l'eau de surface et l'eau souterraine, dans leur état naturel, sont des ressources qui font partie du patrimoine commun.
- Mettre de l'avant des initiatives concrètes visant une réduction de la consommation d'eau pour l'ensemble de la Municipalité.
- En adhérant à la campagne de sensibilisation à l'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales sous le thème *Votre eau, c'est notre eau à tous* qui illustre la cascade d'impact découlant de plusieurs gestes quotidiens lié à une consommation excessive liée à cette précieuse ressources.

13245-08-05 4.3 Amendement – résolution 12947-09-05 – Calendrier des séances ordinaires 2024

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

CONSIDÉRANT la nécessité de revoir le calendrier des séances régulières du conseil municipal ;

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AMENDER la résolution 12947-09-05 ;

DE REMPLACER la séance du mardi 3 septembre 2024 par le jeudi 5 septembre 2024.

5 FINANCES

13246-08-05 5.1 Autorisation de paiement - La Cargaison - Installation immersive

CONSIDÉRANT le projet d'une installation immersive au sentier de la nature ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



D'AUTORISER le paiement à l'entreprise La Cargaison d'un montant de 20 000 \$ plus les taxes applicables ;

D'autoriser le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

13247-08-05 5.2 Autorisation de paiement - Shellex Groupe Conseil

CONSIDÉRANT la surveillance du projet de construction de Trottoir sur la route 227 par la firme Shellex Groupe Conseil ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise Shellex Groupe Conseil pour un montant de 19 850,00 \$ plus les taxes applicables ;

D'autoriser le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – juillet 2024

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour les permis émis du 1er au 31 juillet 2024.

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

13248-08-05 7.1 Motion de félicitations - pompiers

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE DÉCERNER une motion de félicitation à Patrick Baulne pour la réussite de la formation intitulée « Pompier 1, section 3 théorique et section 4 pratique de l'É.N.P.Q. ;

DE DÉCERNER une motion de félicitation à Emmanuel Garand-Dubuc pour la réussite de la formation intitulée « Pompier 1, Matière dangereuses opération pratique de l'É.N.P.Q. ;

8 URBANISME EN ENVIRONNEMENT

13249-08-05 8.1 Plans d'intégration et d'implantation architecturale (P.I.I.A)

CONSIDÉRANT le Règlement 476-2021 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (P.I.I.A.) ;

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, d'agrandissement, rénovation, modification et affichages traitées par le service d'urbanisme ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT que les projets sont conformes à la réglementation municipale au niveau urbanistique ;

CONSIDÉRANT que la présente résolution ne dispense pas le requérant d'obtenir toute autorisation ou tout permis requis par la loi ou tout autre règlement ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité Consultatif d'urbanisme (C.C.U.) datés du 29 juillet 2024 et du responsable de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance des recommandations du Comité Consultatif d'urbanisme (C.C.U.) ;

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le projet de rénovation extérieure, soit démolition du garage attenant afin d'y faire un agrandissement d'approximativement 50' x 18' sur le côté droit de la maison. Également, ajout d'un balcon en devanture, toit terrasse, changement de couleur au revêtement extérieur et aménagement d'une terrasse couverte à l'arrière le tout soumis pour la propriété du 293, avenue de Venice Ouest ;

D'APPROUVER le projet de reconstruction d'une maison de type unifamilial isolé sur la fondation de béton conservée par suite d'une demande d'autorisation de démolition, maison d'environ 42' x 28' sur 2 étages le tout soumis pour la propriété du 579, 60e Rue Est ;

D'APPROUVER le projet d'agrandissement à l'arrière de la maison, soit fermeture du patio recouvert afin de devenir un ajout de 19' x 16' à des fins de séjour 3 saisons qui s'harmonisera avec l'extérieur de la maison existante le tout soumis pour la propriété du 662, avenue de Missisquoi ;

D'AJOUTER les dossiers complets à la liste d'attente officielle considérant le règlement de contrôle intérimaire en vigueur si applicable.

13250-08-05 8.2 Dérogation mineure – 136, avenue Venice Est

CONSIDÉRANT la demande # 2024-00020 au quelle le requérant présente une demande de dérogation mineure en raison d'un élément non-conforme à la réglementation d'urbanisme, lequel découle d'un projet de lotissement projeté situé au 136, avenue Venice Est (lot : 5 107 505), soit le lot projeté 6 635 810 au cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT que la présente dérogation a pour but d'autoriser une superficie de lot de 487.5 mc (au lot projeté : 6 635 810), alors que le règlement de zonage numéro 322-2009 sous la grille des spécifications de la zone Cm-36 prescrit une superficie minimale de lot de 540 mc, permettant ainsi une dérogation de 52.5 mc, le tout tel qu'il appert au plan cadastral préparé par monsieur Maxime Bourgeois, arpenteur-géomètre, daté du 15 mai 2024 et portant le numéro de minute 13204 ;

CONSIDÉRANT que le plan d'opération cadastrale présenté à la municipalité vise à remplacer les lots 5 106 568, 5 106 569 et 5 107 505 du cadastre du



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Québec et à fusionner aux propriétaires des lots 5 106 568 et 5 106 569. Qu'un permis de lotissement est requis pour la création de trois (3) lots, soit les lots : 6 635 810 à 6 635 812 ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation est conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la présente résolution ne dispense pas le requérant d'obtenir toute autorisation ou tout permis requis par la loi ou tout autre règlement ;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été diffusé le 2 juillet 2024 conformément à la loi ;

CONSIDÉRANT qu'en date du 2 août 2024, la Municipalité n'a reçu aucun commentaire écrit ou verbal sur la demande ;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) du 25 juin 2024 ;

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour le 136, ave de Venise Est (lot : 5 107 505), soit le lot projeté 6 635 810 au cadastre du Québec sous réserve du respect de la condition suivante :

- Faire la plantation d'un nouvel arbre ayant au minimum 1.75 m de hauteur en devanture de la propriété donnant sur l'avenue Venise Est.

13251-08-05 8.3 Règlement sur la démolition d'immeubles – Projet de démolition

CONSIDÉRANT une demande d'autorisation de démolition déposée en vertu du Règlement relatif à la démolition d'immeubles # 484-2022 pour un bâtiment résidentiel de type maison unifamiliale situé au 579, 60e Rue Est (lot 5 106 282) ;

CONSIDÉRANT la détérioration avancée du bâtiment actuel et de sa faible valeur patrimoniale ;

CONSIDÉRANT les déficiences importantes qu'il faudrait corriger à court et moyen terme afin d'augmenter la longévité du bâtiment ;

CONSIDÉRANT le fait que le bâtiment proposé s'insère dans un cadre bâti similaire au secteur environnant ;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme à la réglementation municipale au niveau urbanistique ;

CONSIDÉRANT que la présente résolution ne dispense pas le requérant d'obtenir toute autorisation ou tout permis requis par la loi ou tout autre règlement ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de démolition datés du 22 juillet 2024 et du responsable de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance des recommandations du Comité de démolition ;

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le projet tel que défini dans le préambule aux conditions suivantes :

- Qu'une demande de certificat d'autorisation de démolition et qu'une demande de permis de construction pour la réalisation du programme de réutilisation du sol le cas échéant, soit complète et soit déposée à la municipalité dans un délai de 12 mois suivant l'adoption de la résolution du comité ;
- La proposition architecturale doit présenter des caractéristiques architecturales qui prennent appui sur les caractéristiques dominantes des bâtiments environnants ;
- L'immeuble devra conserver 5 chambres comme la maison existante (à démolir) en vertu du Règlement de contrôle intérimaire en vigueur ;
- La volumétrie, telles: la largeur, la profondeur et la hauteur du bâtiment, doit s'harmoniser à celle des bâtiments environnants ;
- L'aménagement du terrain doit prévoir la réduction maximale des surfaces asphaltées ;
- La construction se doit de limiter au maximum l'abattage d'arbres sains ;
- Pendant toute la durée des travaux de démolition, le titulaire de l'autorisation de démolition doit assurer la propreté du terrain sur lequel les travaux de démolition sont effectués et du domaine public qui y est adjacent, doit garantir la sécurité de ce terrain, notamment en clôturant toute excavation, et doit disposer des matériaux et débris de démolition dans une installation d'élimination des matières résiduelles détenant toutes les autorisations gouvernementales pour recevoir ces matières.

9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

13252-08-05 9.1 Demande de commandite - Paroisse Saint-Sébastien

CONSIDÉRANT une demande de la Paroisse de Saint-Sébastien ;

Il est proposé Steve Robitaille, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

DE PRÊTER gratuitement le chalet Rosaire-Daigle le 29 septembre 2024 pour la Paroisse de Saint-Sébastien ;

D'ASSURER l'installation de chaises et du chapiteau dans le parc Jameson pour l'événement.

13253-08-05 9.2 Demande de commandite - Société d'Histoire de Missisquoi



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT que la Société d'Histoire de Missisquoi s'est donnée la mission depuis sa création en 1899 de se consacrer à la préservation, à l'interprétation, à la diffusion et à la mise en valeur de l'histoire du comté de Missisquoi. La Municipalité de Venise-en-Québec fut jadis partie du comté de Missisquoi avant d'être fusionnée avec le comté de Brome pour former Brome-Missisquoi ;

CONSIDÉRANT que l'aide financière permettra de mettre en place une activité de financement afin de poursuivre les activités du Musée Missisquoi et d'offrir au public des expositions enrichissantes ;

Il est proposé Steve Robitaille, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER une somme de 200 \$ pour la Société d'Histoire de Missisquoi.

10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

13254-08-05 10.1 Octroi de contrat- Shellex Groupe Conseil - Bouclage réseau aqueduc

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite réaliser le bouclage de son réseau d'aqueduc entre le réseau de la route 202 et celui de la 21^e rue Ouest et le remplacement de la conduite sanitaire ;

Il est proposé Pierre Lamoureux, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat de plans et devis pour le bouclage du réseau d'aqueduc entre le réseau de la route 202 et celui de la 21^e rue Ouest et le remplacement de la conduite sanitaire à l'entreprise Shellex Groupe Conseil pour un montant de 27 950 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

13255-08-05 10.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement - B. Frégeau et Fils inc. - Sentier de la nature Phase II

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer l'aménagement de l'entrée du sentier de la nature ;

CONSIDÉRANT que les travaux sont admissibles à plusieurs programmes de subventions ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat auprès de B. Frégeau et Fils inc. pour l'aménagement de l'entrée du sentier de la nature pour un montant de 17 495 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise B. Frégeau et Fils inc. pour un montant de 17 495 \$ plus les taxes applicables ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tout document donnant effet à la présente résolution ;

D'autoriser le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

13256-08-05 10.3 Octroi de contrat - E.B.I. Excavation Bedford Inc. et autorisation de paiement - Parc Jameson

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux de pavage pour les nouvelles bornes électriques du Parc Jameson ;

CONSIDÉRANT que les travaux sont admissibles au programme d'aide financière d'Hydro-Québec ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat auprès de E.B.I. Excavation Bedford Inc. pour la mise à niveau et pavage pour le stationnement des bornes électriques du Parc Jameson pour un montant de 18 400,00 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise E.B.I. Excavation Bedford Inc. pour un montant de 18 400,00 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tout document donnant effet à la présente résolution ;

D'autoriser le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

13257-08-05 10.4 Octroi de contrat - E.B.I. Excavation Bedford Inc. et autorisation de paiement - 42e Rue Ouest

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer la mise à niveau de l'intersection de la 42e Rue Ouest et de l'avenue Champlain ;

CONSIDÉRANT la problématique de la gestion des eaux pluviales ;

CONSIDÉRANT que les travaux sont admissibles au programme d'aide financière de la TECQ ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat auprès de E.B.I. Excavation Bedford Inc. pour la mise à niveau de l'intersection de la 42e Rue Ouest et de l'avenue Champlain pour un montant de 79 210,00 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise E.B.I. Excavation Bedford Inc. pour un montant de 79 210,00 \$ plus les taxes applicables ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tout document donnant effet à la présente résolution ;

D'autoriser le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

- 13258-08-05 10.5 Autorisation d'ouverture d'appel d'offres public – Alimentation et contrôle pour augmentation de capacité de PP3

CONSIDÉRANT que l'alimentation électrique et les panneaux de contrôle du poste de pompage PP3 doivent être remplacés pour les nouvelles pompes à vitesses variables à venir ;

CONSIDÉRANT l'admissibilité de la Municipalité à la TECQ ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général à lancer un appel d'offres public pour les travaux d'alimentation et de contrôle du poste de pompage PP3 pour l'augmentation de capacité du poste.

- 13259-08-05 10.6 Octroi de contrat - Aquasphera - Modèle du bassin versant des Étangs John

CONSIDÉRANT que les étangs John sont contrôlés par un ouvrage limitant l'eau sortant au nord de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que l'ouvrage actuel a été construit en 2020 remplaçant l'ancien ouvrage datant de 1982 ;

CONSIDÉRANT qu'un ponceau de la 51e rue Ouest doit être reconstruit pour s'adapter au nouveau débit du cours d'eau ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat auprès d'Aquasphera pour une modélisation du bassin versant des Étangs John pour un montant de 18 900,00 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tout document donnant effet à la présente résolution ;

D'autoriser le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

- 13260-08-05 10.7 Octroi de contrat – 9303-6960 Québec inc. - Déneigement du réseau routier

CONSIDÉRANT que le contrat de déneigement du réseau routier municipal est venu à échéance cette année ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a revu ses critères de déneigement avant de procéder à l'appel d'offres public ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été publié dans le système électronique d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une seule soumission ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat déneigement à l'entreprise 9303-6960 Québec inc. pour trois années de déneigement plus deux années d'options au montant de 150 000\$ par année plus les taxes applicables tout en tenant compte des clauses d'indexation prévues.

D'autoriser le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

13261-08-05 10.8 Autorisation – fermeture de la 14e Avenue Ouest - Événements

CONSIDÉRANT une demande de la SITE pour la fermeture de la 14e Avenue Ouest pour l'organisation de plusieurs événements ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la fermeture de la 14e Avenue Ouest pour la circulation automobile, de la 24e Rue Ouest à la 23e Rue Ouest, et ce, du 31 août au 1er septembre, le 7 septembre, du 14 septembre au 15 septembre et le 26 octobre.

11 RÉGLEMENTATION

13262-08-05 11.1 Adoption - Règlement 436-2016 (2024) concernant la circulation et le stationnement

CONSIDÉRANT que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 8 juillet 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance remplaçant le règlement 436-2016 (2022) (RM-330) relatif à la circulation et le stationnement ;

CONSIDÉRANT que le conseil juge nécessaire et d'intérêt public de régler la circulation et le stationnement sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que le Code de la sécurité routière du Québec permet aux municipalités de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité.

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 436-2016 (2024).

- 11.2 Avis de motion et dépôt – Projet règlement 500-2024 – Établissant un programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit

La conseillère Mélanie Ménard dépose le projet de règlement et donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine assemblée du conseil, le règlement 500-2024.

- 13263-08-05 11.3 Adoption - Règlement numéro 459-2018 (2024) en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement afin d'ajuster le montant de dépense du Directeur général et du Greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec est régie par la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dument donné lors de la séance du conseil tenue le 8 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité.

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 459-2018 (2024).

- 13264-08-05 11.4 Adoption – Règlement 322-2009-35 - amendant le règlement de zonage 322-2009 visant à modifier le montant des amendes associées à l'abattage d'arbre illégal

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement de zonage n° 322-2009;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 322-2009 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi ;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme concernant le régime pénal particulier pour les contraventions à un règlement municipal en matière d'abattage d'arbre ont été modifiées ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dument donné lors de la séance du conseil tenue le 8 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 322-2009-35.

12 AFFAIRES NOUVELLES

13 COMPTES DU MOIS

13265-08-05 13.1 Déboursés du mois de juillet 2024

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER les chèques émis et les paiements directs exécutés durant la période du mois de juillet 2024, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 1 150 528,72 \$ tel qu'indiqué dans l'annexe 1.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

13266-08-05 15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire à 19 h 34.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Raymond Paquette
Maire

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-Trésorier, CPA Auditeur, M.Sc., DMA

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-Trésorier
CPA Auditeur, M.Sc., DMA

Je, Raymond Paquette, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Raymond Paquette
Maire

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION PAR LE CONSEIL.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



ANNEXE 1

<u>Liste des déboursés du 22-06-2024 au 31-07-2024</u>			
<u>Fournisseurs</u>	<u>Date</u>	<u>Montant</u>	<u>Description</u>
CHÈQUES			
BRAULT PASCAL	2024-06-24	287.44 \$	Parc-MARCHÉ PUBLIC-NETT
COPI ACTIVE	2024-06-24	275.94 \$	Adm-Bon de commande impression
DJL RIVE SUD	2024-06-24	463.58 \$	Voirie-ASPHALTE
LES ÉPANDAGES ROBERT	2024-06-24	11 284.94 \$	Parc-FIBRE POUR TERRAIN DE JEUX
GARAGE RAYMOND INC.	2024-06-24	861.08 \$	Voirie-ENTR. & RÉP. MACHINERIE &
GAUVREAU JACQUELINE	2024-06-24	200.00 \$	Adm-REMB. JACQUELINE GAUVREAU
HORIZON FRÈNE	2024-06-24	2 377.68 \$	Env-TRAITEMENT FRÈNES
STANDARD FIRE SAFETY	2024-06-24	1 603.90 \$	Loisir-INSPECTION PANNEAU INCENDIE
RÉAL HUOT INC.	2024-06-24	3 765.47 \$	Aqu-PIÈCES & ACCESSOIRES -AQ
ROCHELEAU ET FILS	2024-06-24	758.24 \$	Voirie-LOC. CONTENEUR
SUBSTRUCTURE	2024-06-24	1 647.02 \$	Loisir-HONORAIRES - SPEC
EMCO CORPORATION	2024-06-24	99.92 \$	Parcs-MARCHÉ PUBLIC-KIT URINOIRE
MINISTRE DES FINANCES	2024-06-24	143 078.00 \$	Sec-POLICE -CONTRIBUTION SÛRETÉ DU
LARIVIÈRE VINCENT	2024-06-25	2 000.00 \$	Loisir-ST-JEAN-BAPTISTE ARTIST
LAPS SONORISATION ENR.	2024-06-25	8 278.20 \$	Loisir-LOC ÉQUIP. SON / SAINT-JEAN-
MÉDIC-ALERTE L.L.	2024-06-26	359.50 \$	Loisir-ACTIVITÉS-ST-JEAN BAPTISTE
WARD MATHIEU	2024-06-24	24.43 \$	Env-REMB COUCHE LAVABLE
LA CARGAISON	2024-07-03	17 246.25 \$	Parc-SENTIER-INST. IMMERSIVE
FARNHAM ALE & LAGER INC.	2024-07-01	6 942.19 \$	ProgTour-BIÈRES
9023-0491 QUÉBEC INC.	2024-07-15	1 553.72 \$	Adm-REMBOURS. DE TAXES
CONSTRUCTION ACTIPLUS INC	2024-07-15	16.87 \$	Adm-REMBOURS. DE TAXES
GUÉRIN CARL	2024-07-15	200.00 \$	Adm-DÉPÔT-CLÉES 60E RUE EST
BAILLARGEON, BERGERON, DE	2024-07-15	919.80 \$	Urb-ÉVALUATION LOT 5 1074 608/
CONSTRUCTION ACTIPLUS INC	2024-07-15	6 829.52 \$	Culturel-JARDIN COMMUNAUTAIRE
EMCO CORPORATION	2024-07-15	315.36 \$	Aque-CLÉ DE VANNE-ACCESSOIRES
MARTECH INC.	2024-07-15	358.72 \$	Voirie-PIÈCES & ACCESSOIRES -SIGNALIS
MBI EXPERT-CONSEILS	2024-07-15	6 323.63 \$	Voirie-PLAN ET DEVIS GARAGE
MINISTÈRE DES FINANCES	2024-07-15	87.38 \$	Env-LOCATION LOTS DE GRÈVE 2024
MISSION COMMUNICATIONS	2024-07-15	437.72 \$	Sec-SYS ALARME GÉNÉRATRICE
PHARMACIE P-H AUBIN ET E.	2024-07-15	33.79 \$	Voirie-PIÈCES & ACCESSOIRES-ÉCRAN
RYAN NATALIE	2024-07-15	236.66 \$	Adm-REPAS CAUCUS ET CAFÉ
AUDIO CINÉ FILMS INC.	2024-07-15	638.11 \$	Loisir-CINÉ PARC-FILM
DEVELOTECH INC.	2024-07-15	5 031.31 \$	Voirie-PIÈCES & ACCESSOIRES -SIGNALIS
ÉMARD JEAN-GUY	2024-07-15	54.85 \$	Parc-MARCHÉ PUBLIC-PLOMBERIE #8
LIBRAIRIE AU CARREFOUR	2024-07-15	262.47 \$	BIBLIO- LIVRES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN	2024-07-15	262.47 \$	Voirie-NIVELAGE MONTÉE ROY
PÉPINIÈRE DU BRISE-VENT	2024-07-15	3 276.79 \$	Voirie-TONTE-PLANTATION D'ARBRES
ROCHELEAU ET FILS	2024-07-15	504.55 \$	Voirie-CONTENEUR
WSP CANADA INC.	2024-07-15	337.74 \$	Voirie-ACCOMPAGNEMENT TECH
STEEVE GAUVINH SON ET LUM	2024-07-15	200.00 \$	Loisir-ST-JEAN-BAPTISTE-SALLE 23-06-24
LA CARGAISON	2024-07-24	5 748.75 \$	Parc-SENTIER-INSTÉ IMMERSIVE
COMMISSION SCOLAIRE DES HAUT-F	2024-07-24	8 564.64 \$	Adm-DÉPÔTS - TAXES SCOLAIRES-REMB.
EXCAVATION RC	2024-07-24	972.12 \$	Voirie-ENTR. & RÉP. INFRASTRUCTURES-
LE GROUPE SPORT-INTER PLUS	2024-07-24	283.93 \$	loisir-PARC ROBERT-AUMONT-FILET
LARIVIÈRE VINCENT	2024-07-24	152.62 \$	Loisir-REMB MATÉRIEL FÊTE NATIONALE
LIBRAIRIE AU CARREFOUR	2024-07-24	524.12 \$	Biblio-FOURNITURES BUREAU/ IMPRIMÉS E
MARTECH INC.	2024-07-24	122.45 \$	Voirie-PIÈCES & ACCESSOIRES -SIGNALIS
MISSION COMMUNICATIONS.	2024-07-24	479.30 \$	Sanitaires-ENTR. RÉP.RÉS PP10
MONTY & ASSOCIÉ ARCHITECT	2024-07-26	7 473.38 \$	Voirie-HONORAIRES PLAN ET DEVIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN	2024-07-24	262.47 \$	Voirie-MONTÉE ROY
NOTAIRE MICHEL LÉVESQUE	2024-07-24	1 225.00 \$	Env-ACHATS TERRAINS-51E RUE OUEST
RÉGIE INTER. D'INCENDIE M	2024-07-24	3 144.00 \$	SSI-VENISE ET ST-SÉBASTIEN
ROBITAILLE STEVE	2024-07-26	100.00 \$	Loisir-SUBVENTIONS & DONS (SPORTIVES)
ROCHELEAU ET FILS	2024-07-24	796.59 \$	Voirie-CONTENEUR
SHELLEX GROUPE CONSEIL	2024-07-24	22 822.54 \$	Voirie-SURVEILLANCE CHANTIER
		282 107.15 \$	
PRÉLÈVEMENTS			
BÉLANGER SAUVÉ	2024-06-24	2 765.73 \$	Env-HONORAIRE-51E RUE OUEST
B. FRÉGEAU & FILS INC.	2024-06-24	5 426.98 \$	Aqueduc-VANNE AVENUE PTE-JAMESON-CRÉDIT
C. LA. SOLUTION	2024-06-24	45.99 \$	Loisir-PIÈCES & ACCESSOIRES-BARILS
CLAUDE & FRANÇOIS PHÉNIX	2024-06-24	13 165.91 \$	Parc-ENTR. & RÉP. INFRASTRUCTURES
CMP MAYER INC.	2024-06-24	21 178.40 \$	SSI-ÉQUIPEMENTS INCENDIE-SCOTTS
ENTRETIEN PRÉVENTIF RONDEAU	2024-06-24	1 609.65 \$	SPR-SSI-INSPECTION PÉRIODIQUE
GROUPE VEGECO INC.	2024-06-24	2 356.99 \$	SANITAIRE-CONTROLE VÉGÉTATION-3 ÉTANGS
FABRIK ART	2024-06-24	212.70 \$	Loisir-BANNIERE ST-JEAN-BAPTISTE
JAKARTA CARTOGRAPHIE 3D I	2024-06-24	8 248.13 \$	Voirie-ABONNEMENTS -jumeau numérique
JAMBETTE INC. - ÉQUIP. RÉ	2024-06-24	9 396.36 \$	parc-AMÉNAGEMENT PARC
JLD-LAGUÉ	2024-06-24	671.92 \$	Voirie-SIEGE JD
PAPETERIE COWANSVILLE	2024-06-24	26.43 \$	Biblio-FOURNITURES DE BUREAU
CRÉDIT-BAIL RCAP LEASING	2024-06-24	931.30 \$	Adm-BAIL PHOTOCOPIEUR



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



ROYAL PYROTECHNIE INC.	2024-06-24	5 748.75 \$	Loisir-FEU D'ARTIFICE- SAINT-JEAN-
SANIBERT	2024-06-24	114.98 \$	Parc-SENTIER DE LA NATURE-TOILETTE
TÉLUS	2024-06-24	219.65 \$	VOIRIE-SITE-KIOSQUE-SSI
TRANSPORT ALAIN GRÉGOIRE	2024-06-24	1 795.33 \$	Voirie-Voyage de pierre
VORTEX AQUATIC STRUCTURES	2024-06-24	459.90 \$	Loisir-ENTRETIEN JEUX D'EAU
BONIN MARTIN	2026-06-24	2 299.50 \$	Loisir-artiste saint-jean-baptiste
HYDRO QUÉBEC	2026-06-24	1 441.13 \$	ÉLECTRICITÉ-GALERIE D'ART-661-USINE
SLAM DISQUES	2026-06-24	2 299.50 \$	Loisir-ARTISTE- SLATER & FILS-23 JUIN
SPARTAN GROUPE SÉCURITÉ I	2026-06-24	431.19 \$	Sécurité-AGENT DE SÉCURITÉ-23 JUIN
ICIMÉDIA INC.	2024-06-24	372.61 \$	Adm-AVIS PUBLIC 29411-1 / 2024-02
POMPEX INC	2024-06-24	9 581.92 \$	Sanitaire-ENTRETIEN PP1
REIS JEAN-PIERRE	2024-06-24	225.00 \$	Adm-ENTR. & RÉP. BÂTIMENTS & TERRA
DESJARDINS	2024-06-24	150.00 \$	Adm-FRAIS DE BANQUE-MENSUELL
ICIMÉDIA INC.	2024-06-24	569.13 \$	Adm-AVIS PUBLIQUE - 28559-1
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	2024-06-24	84 345.08 \$	Adm-QUOTE-PART MRC-ÉVALUATION
PROANIMA	2024-06-24	1 446.08 \$	Urb-SERVICE ANIMALIER PROANIMA
RÉGIE I.A.E.P.H.V.	2024-07-01	96 106.33 \$	Adm-RÉGIE I.A.E.P.H.V.
HYDRO QUÉBEC	2024-07-03	2 474.13 \$	ÉLECTRICITÉ-LUMINAIRES
BERNIER PAUL	2024-07-15	84.00 \$	Urb-C.C.U.
BOIVIN & GAUVIN	2024-07-15	1 068.28 \$	SSI-PROG INSPECTION ET
BORDO, LANA	2024-07-15	1 092.60 \$	Adm-AUTRES CONTRATS - CONCIERGE
CASHMAN ANNE	2024-07-15	84.00 \$	Urb-C.C.U.
CLAUDE & FRANÇOIS PHÉNIX	2024-07-15	2 672.39 \$	Parc-MARCHÉ PUBLIC-AJOUT DE PRISES-INST THERMOPOMPE
COURTEMANCHE-LAPIERRE LAURIE	2024-07-15	84.00 \$	Urb-C.C.U.
C.T. ENTRETIEN GÉNÉRAL INC	2024-07-15	5 129.34 \$	Parcs-NETTOYAGE -CONCIERGE
EUROFINS / ENVIRONEX	2024-07-15	1 706.81 \$	TESTS D'EAU POTABLE - AQUEDUC
G.E.S.T.I.M. INC.	2024-07-15	5 414.68 \$	HONORAIRES PROFESSIONNELS
GOLFMARK COMMUNICATIONS	2024-07-15	914.05 \$	ACC PUB TROU #1
L'HOMME ET FILS ENR	2024-07-15	8 492.42 \$	VOIRIE-PARCS-PIÈCES & ACCESSOIRES
JEAN-FRANCOIS BEAUDIN	2024-07-15	206.96 \$	SSI-SOULIER
KALITEC SIGNALISATION	2024-07-15	40 487.64 \$	PIÈCES & ACCESSOIRES -SIGNALIS
LALONDE NICOLE	2024-07-15	84.00 \$	C.C.U.
JLD-LAGUË	2024-07-15	232.44 \$	VOIRIE-TRACTEUR J-DEERE
JLD-LAGUË	2024-07-15	149.25 \$	ENTR. & RÉP. MACHINERIE
MARCHÉ VENISE	2024-07-15	238.33 \$	DIVERS - ALIMENTS - GLACE -
MASSÉ DOMINIC	2024-07-15	84.00 \$	C.C.U.
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	2024-07-15	34 371.62 \$	CUEILLETTE DÉCHETS (CONTRAT)
RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉ	2024-07-15	9 823.51 \$	ADHÉSION RÉSEAU- 9 MOIS
SANIBERT	2024-07-15	2 506.07 \$	STATIONNEMENT-TOILETTE
SPARTAN GROUPE SÉCURITÉ I	2024-07-15	2 969.99 \$	AGENT DE SÉCURITÉ-JUIN
SUPER SOIR	2024-07-15	2 457.45 \$	ESSENCE & CARBURANT DIESEL
TETRA TECH QI INC.	2024-07-15	14 275.61 \$	INSPECTION RÉSEAU PAR CAMERA
VORTEX AQUATIC STRUCTURES	2024-07-15	3 943.64 \$	P-R. AUMONT-JEUX D'EAU
BC2 GROUPE CONSEIL INC.	2024-07-15	1 655.64 \$	SOUTIEN TECHNIQUE
C. LA. SOLUTION	2024-07-15	137.97 \$	BARILS-QUAI
CLAUDE & FRANÇOIS PHÉNIX	2024-07-15	4 771.46 \$	INST. BORNES ELECT. PARC
FQM ASSURANCE INC.	2024-07-15	668.17 \$	AVENANT #5- CYBERRISQUES
GARAGE LÉO LORD	2024-07-15	5 777.49 \$	PLAQUE DESCENTE A BATEAU
GARAGE STÉPHANE BELHUMEUR	2024-07-15	382.91 \$	ENTR. & RÉP. VÉHICULES-AUTOBUS
GROUPE DOMISA INC.	2024-07-15	2 712.08 \$	SEMAINE 1-2
HUARD EXCAVATION INC.	2024-07-15	38 541.94 \$	AMÉNAGEMENT TROTTOIRE RT227
HYDRO QUÉBEC	2024-07-15	2 919.89 \$	ÉLECTRICITÉ (marché public)-PP9
JAMBETTE INC. - ÉQUIP. RÉ	2024-07-15	6 631.00 \$	PARC ROBERT-AUMONT-MODULE
LABORATOIRE DE LA MONTÉRÉ	2024-07-15	10 846.75 \$	ANALYSE DES MATÉRIAUX
MARQUAGE PREMIERE LIGNE S	2024-07-15	9 991.33 \$	ENTRETIEN - MARQUAGE
PAPETERIE COWANSVILLE	2024-07-15	124.16 \$	CARTOUCHE TONER LAZER
PUROLATOR INC.	2024-07-08	86.23 \$	FRAIS DE POSTE-PUROLATOR
S.I.T.E. DU LAC CHAMPLAIN	2024-07-08	290.00 \$	REPAS ARTISTE
SUPER SOIR	2024-07-15	2.00 \$	DIVERS - ALIMENTS/ BOISSONS/ E
UNI-SELECT CANADA INC.	2024-07-15	67.78 \$	OZE
VOX AVOCATS INC.	2024-07-15	12 692.61 \$	COUR MUNICIPALE
AMILIA	2024-06-30	113.83 \$	FRAIS DE TRANSACTIONS EN LIGNE
AQUASPHERA CONSEIL INC.	2024-07-16	143.43 \$	ANALYSE RADAR - COURS D'EAU 51E RUE OUEST
ARP SERVICES TECHNIQUES I	2024-07-16	4 570.25 \$	route de contournement 51e rue
DIALOGUE TECHNOLOGIES INC	2024-07-15	39.68 \$	DIALOGUE
GROUPE PLEINE TERRE	2024-07-15	3 679.20 \$	PONCEAUX 51E RUE OUEST
HYDRO QUÉBEC	2024-07-15	863.24 \$	ÉLEC. PARC-GARAGE-PP8
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	2024-07-15	22.54 \$	CUEILLETTE DÉCHETS (CONTRAT)
NOTAIRE MICHEL LÉVESQUE	2024-07-11	144 000.00 \$	ACHATS TERRAINS-6 471 018 /51E RUE OUEST
SERVICE DE CARTES DESJARD	2024-07-15	8 922.87 \$	PIÈCES & ACCESSOIRES
SOCIÉTÉ PROMOTION EVENEME	2024-07-16	310.43 \$	SALLE JACQUES LANDRY-24-06-
TÉLUS	2024-07-15	80.99 \$	TÉLÉPHONIE-CRÉDIT SSI
LES AUTOBUS MÉNARD & FILS	2024-07-24	1 000.29 \$	AUTOBUS CAMP DE JOUR
BLANKO	2024-07-24	3 955.14 \$	ABONNEMENTS LOGICIELS
BENEVA	2024-07-24	2 178.89 \$	ASSURANCES COLLECTIVES
CHEMTRADE CHEMICALS CANAD	2024-07-24	9 476.53 \$	PRODUITS CHIMIQUES (Usine)
DHC AVOCATS	2024-07-24	292.03 \$	RECOUVREMENT



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



GARAGE STÉPHANE BELHUMEUR	2024-07-24	287.43 \$	TRANSPORT PORTE FORMATION
HYDRO QUÉBEC	2024-07-24	1 256.01 \$	ÉLECTRICITÉ (Usine)
JAKARTA CARTOGRAPHIE 3D I	2024-07-24	3 035.34 \$	INV. SIGNALISATION ROUTIERE
LALONDE NICOLE	2024-07-24	632.80 \$	DÉPLACEMENT
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	2024-07-24	110.50 \$	ACHAT DE BACS -MRC
RONA INC	2024-07-24	1 138.25 \$	ACHAT MOBILIERS URBAINS
ROYAL PYROTECHNIE INC.	2024-07-24	1 724.63 \$	FEUX D'ARTIFICE REPORTÉ
SANIBERT	2024-07-24	1 392.78 \$	PARC BASE PLEIN AIR-TOILETTES
SANIBERT	2024-07-24	114.98 \$	SENTIER DE LA NATURE-TOILETTE
TETRA TECH QI INC.	2024-07-24	9 859.08 \$	ACHATS INFRASTRUCTURES-ÉGOUTS-PP3-PP5
UNI-SELECT CANADA INC.	2024-07-24	103.46 \$	PIÈCES & ACCESSOIRES-GRAISSE
		712 294.79 \$	
		994 401.94 \$	
		156 126.78 \$	
		1 150 528.72 \$	